



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 21590

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la problématique du dépistage des conducteurs placés sous l'influence de drogues. Une enquête récemment réalisée par un magazine spécialisé de l'automobile tendrait à révéler que des conducteurs peuvent être dépistés positifs bien qu'ils ne soient pas ou plus sous l'influence de drogues. Il lui demande donc quelles dispositions il compte prendre pour améliorer l'efficacité des tests en la matière.

Texte de la réponse

L'implication croissante des produits stupéfiants dans les accidents de la route fait du dépistage de ces conduites addictives un réel outil de prévention. M. Dell'Agnola précisait, dans son rapport parlementaire d'octobre 2002, que le cannabis pouvait être responsable de 12 à 17 % des accidents de la route. L'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a lancé une grande enquête épidémiologique sur ce thème, dont les résultats, attendus très prochainement, permettront de préciser ces données. En effet, il est établi que les stupéfiants, et en particulier le cannabis, peuvent être dépistés dans l'urine jusqu'à plusieurs semaines après leur consommation, la durée de vie des produits stupéfiants dans l'urine étant bien plus longue que celle observée dans le sang. Toutefois, le test urinaire effectué par les forces de l'ordre doit être obligatoirement confirmé par une analyse de sang, unique vecteur biologique retenu par la loi pour la recherche et le dosage des stupéfiants et qui permettra seule une incrimination pénale. Le test urinaire actuellement utilisé demeure difficile à mettre en oeuvre. Des tests plus simples (salive ou sueur) sont utilisés dans certains pays européens. Ils doivent faire l'objet d'études de validation et de pertinence pour une mise en oeuvre en France dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21590

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5323

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9031